



INSTITUTION SAINT-JOSEPH DU MONCEL

CIRCULAIRE DE RENTREE année scolaire 2019/2020

POUR LE PRIMAIRE :

I – PERISCOLAIRE

Voir fiche d'inscription périscolaire

II - CANTINE

Les repas sont servis le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves désirant occasionnellement déjeuner à la cantine, devront prendre un ticket repas auprès de Lydie, au primaire. (voir feuille des tarifs).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre.

III – TENUE ET COMPORTEMENT

En rappel du règlement, les élèves devront se présenter dans l'établissement avec la blouse de l'école attachée et propre et une tenue conforme au projet de l'établissement. Il est interdit de venir avec des bijoux, casquette, caleçon de bain, jean déchiré, piercing, cheveux longs pour les garçons, legging, short, dessins dans les cheveux... et une conduite vulgaire aussi bien dans l'établissement qu'à l'extérieur interdiront l'accès à l'établissement.

La politesse et la correction sont particulièrement exigées.

Sur le temps scolaire de 8h à 16h15 les élèves sont soumis au règlement intérieur, pendant le temps du périscolaire matin, midi et soir les élèves doivent avoir un comportement en adéquation avec notre projet d'établissement. Si cela n'était pas le cas alors nous serions contraints de ne plus accepter l'élève pour une période définie par l'institution.

IV -FOURNITURES SCOLAIRE

L'école a remis le pack fournitures le samedi 29 juin 2019 aux familles. Toutes les fournitures devront être étiquetées et remis le jour de la rentrée à l'enseignante. Ses fournitures seront facturées aux familles au cours du premier trimestre 2019. En cas de départ anticipé de l'élève le solde du pack fournitures vous sera réclamé.

IV – CAHIER DE LIAISON ET CARTE

Les élèves doivent toujours avoir en leur possession *le cahier de liaison*. Les parents doivent le vérifier chaque soir et le signer si nécessaire.

Pour les élèves autorisés à sortir seul de l'école aux heures de sorties, une carte de sortie leur sera remise. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 5€.

V- PONCTUALITE ET ABSENTEISME

Nous rappelons qu'en cas d'absence d'un élève, pour quelque motif que ce soit, afin de se conformer au règlement et respecter la plus élémentaire des politesses, les familles doivent prévenir l'établissement avant 09 heures, par téléphone ou par message sur école directe. Un trop grand nombre d'absences pourra entraîner une exclusion de l'établissement assortie d'un signalement au service de la protection de l'enfance.

Les demandes de sortie exceptionnelle doivent être notifiées à l'enseignant, par écrit, via le carnet de liaison.

VI – CONSIGNES

Elles auront lieu le samedi de 9h à 11h, dans les bâtiments de l'Institution. Toute absence à une consigne entraîne une exclusion de l'établissement jusqu'à la consigne suivante.

VII – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour le fonctionnement. Les inscriptions au catéchisme ou à la culture chrétienne se feront au cours du mois de d'octobre.

VIII - DATES A RETENIR

Réunion parents / professeurs : Les enseignants présenteront leur pédagogie à l'ensemble des parents, d'où l'intérêt d'être présent dès le début de la réunion. Ces réunions auront lieu au cours de la première semaine du mois de septembre sans la présence des enfants.

Classe de Maternelle : le vendredi 13 septembre à 17h00

Classe de CP : le mardi 10 septembre à 17h00

Classe de CE1 : le jeudi 12 septembre à 17h00

Classe de CE2 : le lundi 16 septembre à 17h00

Classes de CM1 : le jeudi 12 septembre à 18h00

Classe de CM2 : le mardi 10 septembre à 18h00

Classe de CM1/CM2 : le lundi 9 septembre à 17h00.

POUR LE SECONDAIRE :

I – LANGUES VIVANTES

Les élèves de cinquième débutent une nouvelle langue vivante en Allemand ou en Espagnol. Pour toute autre langue la famille devra présenter à l'établissement une convention de formation avec le CNED avant la mi-septembre.

II – ETUDE

L'étude surveillée du collège, qui a lieu de 16H20 à 17H15 est facultative. Elle sera facturée 54 € par trimestre, en supplément de la contribution familiale. Elle débutera le Lundi 02 septembre. Elle n'est pas assurée le vendredi soir.

III – RESTAURATION

Les repas sont servis du lundi au vendredi, excepté le mercredi pour les collégiens et les lycéens non inscrits ce jour là. Les élèves désirant déjeuner occasionnellement au self, devront prendre un ticket repas à l'accueil (voir feuille tarifs).

La désinscription à la demi-pension n'est pas possible en cours de trimestre.

IV - LIVRES SCOLAIRES

COLLEGE : (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) Les livres scolaires sont prêtés par l'école. En sixième ils sont au format numérique installés sur les tablettes. Pour les autres niveaux, ils sont distribués au début de l'année scolaire et repris en fin d'année. *Les élèves doivent en avoir le plus grand soin puisque ceux-ci devront être utilisés par leurs camarades dès l'année suivante.* Si certains livres étaient rendus en trop mauvais état, les parents devraient en payer le remplacement.

LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Les manuels scolaires seront loués au prix de 80 € qu'ils soient numériques ou papier.

- Pour les élèves de seconde, la subvention attribuée par le Conseil Régional étant de 100 €, le montant de la location sera débité intégralement de la carte « génération #HDF ». Il restera un crédit de 20 € sur cette carte.

- Pour les élèves de première et terminale, le montant de l'allocation étant de 55 €, un complément de 25 € sera demandé lors de la remise des manuels.

Les élèves devront se présenter le jour de la rentrée avec leur carte HDF (qui est à commander par la famille sur le site des Hauts de France) ou à défaut d'un chèque de 80 euros. Dans le cas contraire les manuels ou la tablette ne seront pas remis à l'élève.

LYCEE PROFESSIONNEL

Pour les classes du lycée professionnel : 2^{de} pro, 1^{ère} et Tle pro, les livres seront loués à la rentrée scolaire au prix de 50 €. Le coût de la location sera débité de la carte « génération #HDF » fournie par le Conseil Régional.

CAUTION

Un chèque de caution de 100 euros vous sera demandé le jour de la rentrée, sauf pour les sixièmes, secondes et BTS. Faute du dépôt du chèque le jour de la rentrée, l'élève ne se verra pas remettre ses manuels. Ce chèque ne sera débité que si les manuels ne sont pas rendus en fin d'année ou endommagés.

V – SPORTS : classes secondaires

L'Association Sportive propose des activités de sports collectifs et d'athlétisme en sus du temps scolaire, les compétitions se déroulant certains mercredis (un élève inscrit en compétition s'engage à s'y rendre). Se renseigner auprès des enseignants d'EPS (classes secondaires). Pour la tenue de sport se reporter aux documents en ligne. Par souci d'hygiène, cette tenue est EXCLUSIVEMENT réservée au sport. Pour éviter pertes et vols, nous demandons que toutes les affaires soient marquées au feutre indélébile.

VI – REGLEMENT

Il vous est recommandé de lire tout particulièrement le règlement intérieur en complément de cette circulaire de rentrée afin d'avoir le maximum d'informations.

VII – CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Les élèves doivent toujours avoir en leur possession *la carte personnelle* délivrée en début d'année scolaire ainsi que leur *carnet de correspondance*. Les parents sont invités à le vérifier chaque soir. La carte est indispensable aux demi-pensionnaires pour accéder au self et aux externes pour la sortie du midi. Toute carte détériorée ou perdue sera remplacée et facturée 6 €. Il en sera de même pour le carnet de correspondance.

VIII – PASTORALE

Reportez-vous à la circulaire pastorale pour les modalités. Les inscriptions à l'aumonerie se feront au cours du mois de septembre sauf pour les sixièmes.

IX – DIVERS

Bourses :

Collège: Les élèves bénéficiant d'une bourse départementale en 2018/2019 doivent renouveler leur demande pour 2019/2020, cette bourse étant annuelle. Pour ceux qui n'en bénéficiaient pas en 2018/2019 et susceptibles d'y prétendre, ils devront se présenter à l'administration pour retirer un dossier dès le mois de septembre. Pour les bourses nationales la démarche est la même que pour la bourse départementale.

Lycée: le dossier n'est pas à refaire tous les ans. Les demandes de bourse nationale lycée se font aux environs du mois d'avril de l'année en cours pour la rentrée suivante.

Transports: Les élèves qui n'ont pas demandé leur carte de car ou SNCF doivent le faire impérativement avant la rentrée auprès de la société Kéolis secteur Sud Est 21 rue Félix Louat Senlis 03 44 53 93 60.

X - DATES A RETENIR

Rencontre avec les équipes pédagogiques : présentation du cycle aux parents.

Secondaire

Classes de 6^{ème} A, B, C, D, E, F jeudi 5 septembre à 18 heures.

Classes de 5^{ème} A, B, C, D, E, F mardi 10 septembre à 18 heures.

Classes de 4C/3C le vendredi 6 septembre à 18 heures.

Classes de 2^{de} d'enseignement général le mardi 3 septembre à 18 heures.

Classe de 2^{de} d'enseignement professionnel le lundi 2 septembre à 18 heures.

POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE :

I - ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

L'assemblée générale de l'A.P.E.L se tiendra le vendredi 27 septembre à 20h00 dans l'enceinte de l'établissement.

Une convocation vous sera transmise en temps utile.

II - VACANCES SCOLAIRES

RENTREE : Primaire : le 02/09/2019 à 8h15
 Sixième et BTS : le 02/09/2019 à 8h05
 Lycée général et technologique : le 03/09/2019 à 9h00
 Lycée professionnel : le 02/09/2019 à 13h50
 Collège (4C/3C inclus) : le 03/09/2019 à 8h05

ECOLE : Les élèves auront classe le mercredi 29 avril de 8h15 à 11h30 et le mercredi 20 mai 2020 de 8h15 à 16h30.

SECONDAIRE : Le collège et les lycées seront en journée pédagogique le vendredi 14 février. L'établissement sera fermé ce jour là.

TOUSSAINT : du 18/10/2019 après la classe au 04/11/2019 au matin.
NOEL : du 20/12/2019 après la classe au 06/01/2020 au matin.
HIVER : du 14/02/2020 après la classe au 02/03/2020 au matin.
PRINTEMPS : du 10/04/2020 après la classe au 27/04/2020 au matin.
Ascension : du mercredi 20/05/2020 après la classe au 25/05/2020 au matin.

III - NOUVEAUX ELEVES

Fournir impérativement l'EXEAT remis par l'établissement d'origine précisant le numéro de l'établissement et le numéro d'identifiant de l'élève.

Valoriser, encourager pour prendre confiance